

Règlement

City Run & Walk de Louvain-la-Neuve –

Edition d'hiver 2022

Article 1: Objet

La City Run & Walk de Louvain-la-Neuve, ou City Run & Walk LLN, conjugue une course à pied et une marche organisées sur le site de Louvain-la-Neuve et ce, dans le but d'en faire découvrir des endroits insolites ou remarquables.

Celle-ci est composée d'une part, d'un jogging touristique se déroulant à travers les rues mais aussi dans certains bâtiments de la ville nouvelle et d'autre part d'une marche aux flambeaux se déroulant quant à elle uniquement à travers les rues de la cité et suivant approximativement le même parcours.

La City Run & Walk LLN est un parcours d'environ 5 km qu'il est possible de faire 2 fois pour rallonger la course.

Le temps individuel de la course sera pris en compte via un chronométrage par une société professionnelle.

Cette édition est co-organisée par la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, la Gestion Centre-Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (la GCV), le Martin's Agora Resort et le Centre Sportif Local Intégré (CSLI), ci-après dénommés l'Organisation ou les Organisateur.

Article 2: Parcours

La course et la marche démarrent devant l'hôtel Martin's Agora Resort, cours Michel Woitrin à 1348 Louvain-la-Neuve et se terminera sur la place Raymond Lemaire, devant l'entrée de l'hôtel.

Il s'agit d'une boucle que les coureurs pourront effectuer une ou deux fois.

La City Run & Walk LLN se déroulera le vendredi 16 décembre 2022.

L'accueil de la course se fera dès 18h00. Si les inscriptions le justifient, le départ sera morcelé toutes les 10 minutes, le 1er départ étant fixé à 18h45 et le dernier à 20h00.

L'accueil de la marche se fera dès 18h pour un départ donné à 19h30.

Les participants traverseront les rues de Louvain-la-Neuve et pourront ainsi découvrir des bâtiments et lieux insolites, dont certains verront pour la première fois des coureurs les emprunter.

Il est primordial que les participants respectent strictement le cheminement prévu, le balisage ainsi que les consignes données par le personnel de l'Organisation et/ou gérant les lieux traversés.

Les participants devront également se munir de lampes frontales.

Le détail du parcours sera préalablement présenté sur les sites internet de la Ville et du Martin's Agora Resort ainsi que sur les réseaux sociaux.

Il est également disponible auprès de la Ville et sur demande par courrier électronique à l'adresse tourisme@olln.be.

Il est probable que, dans certains lieux, les coureurs partagent l'espace avec les usagers habituels. Dans ce cas de figure, les coureurs doivent respecter ces derniers et faire attention à ne pas les mettre en difficulté.

Article 3: Conditions de participation

La course est ouverte aux coureurs ayant au minimum 12 ans le jour de l'évènement.

Les participants mineurs (moins de 18 ans) devront fournir une attestation parentale les autorisant à participer à la course.

La marche quant à elle se veut familiale. Elle est dès lors ouverte à tout âge, les participants mineurs devant obligatoirement être accompagnés par un adulte.

Chaque participant doit disposer d'une assurance en responsabilité civile et accident et est responsable de ses actes.

Toute dégradation, non-respect du cheminement et du balisage ou des consignes de l'Organisation pourra, en fonction des circonstances, engager la responsabilité du participant.

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets sur le parcours.

Toutes autres mesures sanitaires liées à la Covid-19 pourront être appliquées le cas échéant.

Article 4: Modalités d'inscription et tarifs

Les inscriptions en prévente se font via le formulaire en ligne accessible à l'adresse mentionnée dans l'article du site internet des Organisateur consacré à l'évènement (<https://www.olln.be> et <https://www.martins-fitness-spa.be/>) ainsi que la page Facebook de

l'évènement et celle des Organisateurs, dont celle de la Ville (<https://www.facebook.com/Villedoolln> et celle du Martin's Hôtel <https://www.facebook.com/MartinsAgora/>).

Les préventes en ligne seront clôturées le **vendredi 16 décembre à midi**.

Un e-mail de confirmation est envoyé par le système de réservation au moment de l'inscription et du paiement en ligne (par Bancontact ou Visa).

Il est également possible de s'inscrire sur place.

Le prix d'inscription est de 5,00 euros par personne de plus de 18 ans et gratuit pour les moins de 18 ans. Les bénéfices de l'évènement seront reversés à une association d'utilité publique à vocation sociale, agissant sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Article 5: Annulation et transfert de réservation

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part du participant.

En cas de désistement, il est possible de céder sa place à une tierce personne. Aucune modification autre que le nom de la personne participante ne pourra être apportée à la réservation initiale.

Article 6: Retrait des dossards / des flambeaux

Les dossards pour les coureurs et les flambeaux pour les participants adultes à la marche seront à retirer sur présentation de la confirmation écrite de réservation.

Le retrait des dossards pourra se faire le jour-même de la course, sur le lieu de départ, à partir de 18h00 et au plus tard 15 minutes avant l'heure de départ confirmée.

Les flambeaux seront distribués à partir de 18h00 aux participants de la marche.

Les dossards sont réutilisables et devront obligatoirement être rendus à l'issue de la course.

Article 7: Sécurité sur le parcours

Le parcours a été soumis à l'approbation de la Police d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Des signaleurs seront placés aux points de traversée de voiries automobiles et à certains croisements dans un but directionnel. Il est vivement conseillé aux participants de se munir d'une lampe frontale et de chaussures de trail.

Article 8: Assurances

La Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve assure l'évènement en responsabilité civile et accident.

Chaque participant étant assuré pour lui-même en responsabilité civile et accident.

Article 9: Modification/annulation de l'épreuve

L'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement en fonction de l'obtention des autorisations, des conditions météorologiques, des mesures éventuellement prises en matière de sécurité sanitaire liée à la crise de la Covid 19 et/ou afin d'assurer la sécurité des participants.

L'Organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler si les conditions climatiques, sanitaires, de sécurité ou de sûreté ne sont plus garanties.

Dans le cas d'une annulation par l'Organisateur, comme précisé dans le formulaire de réservation, les frais d'inscription peuvent être reversés à l'association d'utilité publique à vocation sociale choisie.

En cas d'annulation de l'évènement par l'Organisateur, si le participant souhaite être remboursé, il doit en faire la demande à l'Organisateur dans les 48 heures qui suivent la notification de l'annulation, et ce, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : tourisme@olln.be.

A défaut, le montant de l'inscription sera reversé à l'association d'utilité publique à vocation sociale choisie.

Article 10: Droit à l'image

Par sa participation à l'évènement, chaque participant autorise expressément l'Organisateur à fixer et reproduire sur tout support et format existants ses voix et image. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de sa voix.

Ce matériel pourra être utilisé par l'Organisateur à des fins de reportage relatif au présent évènement, à la promotion des éditions futures et/ou à la rétrospective des éditions passées, et ce, via son site internet, ses réseaux sociaux et/ou des publications sur support physique (affiche, flyer, brochure, etc.).

L'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser l'image ou la voix des participants pour toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

En tout état de cause, l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause veilleront à privilégier du matériel présentant des vues ne permettant pas d'identifier un participant de manière spécifique (vue de « foule », vue de dos, etc.).

Dans le cas où l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause souhaiteraient utiliser l'image ou la voix d'un participant en particulier, ils s'engagent à lui demander au préalable une autorisation spécifique.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'adresse suivante : tourisme@olln.be

Article 11 : RGPD

L'Organisateur s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par les participants.

Ces données sont conservées pour une durée de 14 jours calendrier après la tenue de l'évènement par les Organisateurs et la société de chronométrage. Elles sont traitées uniquement dans le cadre de la gestion des inscriptions. Ces données ne seront communiquées en aucun cas à des tiers, excepté pour répondre à une injonction légale.

Toute information complémentaire relative à ce traitement de données peut être obtenue auprès de l'adresse suivante :

tourisme@olln.be.

Article 11 : Réclamation

Toute réclamation peut être adressée par courrier ou par e-mail à :

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Service Tourisme/Manifestations

Espace du Cœur de Ville 2

1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

tourisme@olln.be

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation à la course implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.